

6^{ÈME} FESTIVAL DU POLAR DE MAUVES-SUR-LOIRE

24-25 MARS 2007

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES 2007

Mauves en Noir propose un concours de nouvelles « Polar/Roman noir », dont le règlement figure ci-dessous:

ARTICLE 1: CATÉGORIES OUVERTES

Il y a deux catégories : lycéens et adultes.

ARTICLE 2: THÈME

La nouvelle devra avoir pour thème : « Noir et blanc ».

ARTICLE 3: PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE

Le texte sera imprimé, format A4, avec marges, double interlignage, police 12. Aucun manuscrit ne sera accepté.

Le nombre de signes souhaité est de 9000 (soit environ 6 pages) ; une tolérance est accordée jusqu'à 12000.

Afin de préserver l'anonymat, aucune mention d'auteur, aucun signe distinctif, ne devra apparaître sur la nouvelle.

Une enveloppe fermée, reprenant le titre de la nouvelle et la catégorie concernée, sera jointe à l'envoi. Cette enveloppe contiendra le nom de l'auteur, son adresse complète, son numéro de téléphone et adresse e-mail.

ARTICLE 4: EXPÉDITION

Les nouvelles seront adressées en trois exemplaires à:

"Mauves en Noir - Concours de nouvelles"

Mairie de Mauves-sur-Loire

7, rue du Carteron

44470 Mauves sur Loire

ARTICLE 5: DATE LIMITE D'ENVOI Le 31 décembre 2006.

ARTICLE 6: RESTITUTION DES NOUVELLES

Les envois ne seront pas retournés aux auteurs. Il est donc conseillé d'effectuer des copies. Seuls les lauréats seront avertis individuellement des résultats, et devront alors fournir leur texte, soit sur disquette, soit par e-mail, pour publication dans le recueil.

ARTICLE 7: SÉLECTION DES TEXTES

Ne sont pas admis à concourir les auteurs déjà publiés par une maison d'édition, à l'exception des participations à des revues ou à des recueils collectifs. Les participants garantissent les organisateurs contre tout recours pour plagiat. Les textes jugés diffamatoires seront exclus.

Chaque candidat ne peut participer qu'avec une seule nouvelle.

ARTICLE 8: DÉTERMINATION DES LAURÉATS

Les nouvelles seront évaluées sur leur conformité au thème imposé et au genre polar/roman noir, ainsi que sur leur qualité littéraire.

Les décisions du jury sont souveraines.

ARTICLE 9: LES PRIX

Les nouvelles primées seront publiées dans le recueil édité à l'occasion du festival, avec celles des auteurs invités. Elles pourront être lues en public par des comédiens dans les semaines précédant le festival.

ARTICLE 10: PUBLICATION

Les lauréats publiés restent propriétaires de leurs oeuvres.

Ils autorisent néanmoins les organisateurs à publier leur texte, sans pour autant se prévaloir de droits d'auteurs, et ce pendant une durée maximale de six mois à compter de la clôture du Festival. Ils autorisent Mauves en noir à publier leur nouvelle sur le site du festival.

ARTICLE 11: MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours.

ARTICLE 12: ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le seul fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

